

COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 Janvier 2015

Nombre de membres en exercice : **40**
Nombre de présents : **34**
Nombre de votants : **36**

Date de la convocation : 14 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis dans la salle des Fêtes de LA RONDE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Monsieur le Président accueille les membres présents.

Présents :

MM. FAGOT, DEBEGUE, Mme DUPRAZ, délégués d'Andilly les Marais,
M. TAUPIN, délégué d'Angliers,
Mme ROCHETAU, déléguée de Benon,
MM. BOISSEAU, COLAS, Mme BOUTET, délégués de Charron,
Mme BOIREAU, M. PARPAY, délégués de Courçon d'Aunis,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban
M. BESSON, délégué de Ferrières d'Aunis
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur le Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, Mme GUINET, délégués de La Ronde,
Mme LACHEVRE, déléguée suppléante du Gué d'Alléré,
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,
MM. BOUJU, BODIN, MAITREHUT, délégués de Marans,
M. POUILLARD, Mme NICOL, délégués de Nuaillé d'Aunis
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,
MM. PETIT, SUIRE, Mmes VIVIER, GATINEAU, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, M. PAJOT, délégués de Saint Ouen d'Aunis,
M. LUC, Mme DUPE, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
Mme SINGER, déléguée de Villedoux,

Absents excusés : MM. CRETET, BELHADJ, JARDONNET, VENDITTOZZI, Mme JOURDAIN, GALLIOT.

Absente : Mme BRAUD.

Monsieur JARDONNET donne pouvoir à Monsieur BOUJU, Monsieur VENDITTOZZI donne pouvoir à Madame SINGER

Assistaient également à la réunion : MM. CHEMIN et BERTHE – Direction générale,
Mme HELLEGOUARS – Administration Générale.

Secrétaire de séance : Madame Corinne SINGER

ORDRE DU JOUR

1. Administration Générale – Mise à jour des tableaux des commissions

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a constitué des commissions de travail. Elles sont ouvertes aux conseillers municipaux, un par commune et par commission (sauf commission des Finances).

A la suite de nouvelle désignation dans des communes, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la nouvelle composition des commissions communautaires ci-jointe.

2. Locaux de Saint Sauveur d'Aunis – Loyer Pays d'Aunis

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au déménagement des services de la CdC dans les locaux de Marans, il est prévu de louer les locaux de Saint-Sauveur au Syndicat Mixte du Pays d'Aunis afin d'y accueillir les services du Pays d'Aunis et les services administratifs de l'Office de Tourisme.

La location des locaux de Saint Sauveur est prévue pour une durée de 3 ans avec un loyer de 1.000 € net par mois. Les charges (électricité, fioul..) seront prises en charge par le Syndicat. La CdC Aunis Atlantique conservera la jouissance de l'utilisation de l'atelier pour le fonctionnement de ses services techniques. Les espaces verts seront entretenus pas la CdC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE** de donner l'autorisation au Président de signer du bail avec le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis pour la location des locaux de Saint-Sauveur d'Aunis pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2015.

3. Finances – Fonds de concours – Eclairage du terrain d'entraînement de rugby de Marans

Monsieur le Président expose au Conseil que le projet d'éclairage du terrain d'entraînement du rugby de Marans est un dossier qui a été initié en mai 2011 par la municipalité de Marans. Le montant estimé était alors de 39.089,30€.

Celle-ci a demandé une participation, sous forme de fonds de concours, à la Communauté de Communes du Pays Marandais sur la partie restant à financer (hors syndicat d'électrification), à parité. Cette dernière, lors de la réunion de bureau du 22 juin 2011, a émis un avis favorable sur cette demande et ses modalités.

Par délibération du 11 Décembre 2014, portant actualisation de cette demande, la commune de Marans renouvelle également sa demande de participation financière qui s'opère par fonds de concours à hauteur de 11.570,75€, correspondant à 25% de la part restant à financer sur un montant de 46.283,03€.

Le Conseil de Communauté,

Entendu l'exposé de son Président,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Marans en date du 11 Décembre 2014 portant demande de participation pour l'éclairage du terrain d'entraînement de rugby,

Considérant que cette participation ne peut s'effectuer que sous la forme d'un fonds de concours,

Considérant que cet équipement accueille le seul club sportif pratiquant cette discipline sur le territoire de la Communauté,

Considérant que le montant du fonds de concours qui est de 11.570,75€ n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la présente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE d'attribuer** un fonds de concours à la Commune de Marans en vue de participer au financement de l'éclairage du terrain d'entraînement de rugby de Marans, à hauteur de 11.570,75€ - cette décision est déjà inscrite au Budget Principal (programme Fonds de Concours) - **AUTORISE** son Président à signer les différents documents en conséquence et à prendre toutes dispositions administratives techniques et financières pour assurer l'exécution de cette délibération.

4. Finances– SOFCAP – Mise en place du SEPA - Convention

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a confirmé, suite à la fusion, le contrat groupe pour l'assurance statutaire de son personnel auprès de la SOFCAP par l'intermédiaire du Centre de Gestion 17.

Les nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires prévoient pour les créanciers la mise en place d'un prélèvement paneuropéen SEPA depuis Novembre 2013.

La mise en place de ce prélèvement se fait en relation avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Il y a lieu d'actualiser cette convention, au titre de la nouvelle entité, pour éviter un incident de paiement.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE d'approuver** la convention tripartite concernant le prélèvement SEPA, **Autorise** son Président à signer la convention à intervenir.

5. Finances – Marchés Publics – Travaux ateliers relais Villedoux – Avenant n°1 – Lot n°2 Charpente métallique / Bardage

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GALLIAN, vice-président en charge de l'économie, expose au Conseil Communautaire que lors du déroulement du chantier des ateliers relais sur la Zone des Cerisiers à Villedoux, suite à des adaptations techniques, il a été possible d'annuler des prestations sur le lot n° 2 Charpente métallique – Bardage. Elles consistent en la suppression de grilles de ventilation et de sortie de toiture.

La moins-value réalisée pour ce lot est de 2.012,10€ HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 228 983,53 €. Monsieur le Président propose au Conseil de valider cet avenant.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de son vice président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE de valider** l'avenant n° 1 portant sur un montant négatif de 2 012,10 € HT avec l'entreprise STEELGO, titulaire du lot n° 2 Charpente Métallique – Bardage, dans le cadre des travaux de construction des Ateliers Relais à Villedoux et **autorise** son Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

6. Finances – Tarifs – Développement Culturel – Concerts Jeunesse Musicales de France

Monsieur le Président donne la parole à Madame AMY-MOIE, vice présidente en charge du domaine culturelle, qui rappelle au Conseil Communautaire que la CdC, dans le cadre de sa programmation culturelle, maintient l'organisation de concerts à destination des scolaires notamment en partenariat avec les Jeunesses Musicales de France (JMF).

La Communauté de Communes du Pays Marandais avait retenu comme tarification un montant de **3 €** par élève participant. Monsieur le Président propose de reprendre et confirmer cette tarification pour les différents spectacles des J.M.F.

Le Conseil Communautaire,

Vu le programme de manifestations culturelles,

Entendu cet exposé,

Après délibération, à l'unanimité **DECIDE DE CONFIRMER LE TARIF D'ENTREE** pour le Concert annuel des Jeunesses Musicales de France à 3 € par participant, hors encadrement et **d'autoriser** son Président à signer les différents documents administratifs et financiers ainsi que les contrats d'engagement et production à intervenir dans ce cadre.

7. Environnement – Brigades Vertes – Répartition 2015

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commission environnement propose au conseil communautaire de réaliser un effort de maîtrise budgétaire par la diminution de 19 semaines pour les communes et 5 semaines pour la CDC sur le calendrier annuel d'intervention des Brigades Vertes.

Andilly	6	Longèves	5
Angliers	5	Marans	10
Benon	8	Nuaillé	5
Charron	6	Saint Cyr du Doret	5
Courçon	5	Saint Jean de Liversay	8
Cram-Chaban	5	Saint Ouen	5
Ferrières	5	Saint Sauveur	5
La Laigne	5	Taugon	5
La Grève sur Mignon	5	Villedoux	5
La Ronde	6		
Le Gué d'Alléré	5	CDC	9

Dépense prévisionnelle : 123 semaines x 1 653,75 € = 203 411,25 €

Après en avoir délibéré par 22 voix favorables, 7 voix contre et 7 abstentions, le Conseil Communautaire, **DECIDE de valider** la répartition des semaines de Brigades Vertes selon la répartition exposée ci-dessus

8. Environnement – Tarification Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commission environnement propose au conseil communautaire d'harmoniser la participation des ménages et des professionnels pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, il convient d'élaborer une grille tarifaire pour 2015.

La proposition est la suivante :

Dépenses prévisionnelles 2015

Produit attendu SMICTOM	2 112 396 €
Frais de gestion et impayés	80 000 €
Total	2 192 396 €

Après différentes simulations, la commission propose la nouvelle grille tarifaire de la catégorie A (foyers) suivante :

Foyer de 1 personne	135 €
Foyer de 2 personnes	185 €
Foyer de 3 personnes	195 €
Foyer de 4 personnes	205 €

Foyer de 5 personnes	215 €
Foyer de 6 personnes	225 €
Foyer de 7 personnes	235 €
Foyer de 8 personnes	245 €
Foyer de 9 personnes	255 €

Concernant la catégorie B, il est proposé de maintenir la grille tarifaire actuelle en ajustant la tarification aux campings et collectivités.

Redevance de base de la catégorie B	159 €
Ecart non collectés	79 €
Résidences secondaires	159 €
Gites – Meublés saisonniers	147 €
Gites – Meublés saisonniers non collectés	44 €
Chambres d’hôtes (par chambre)	29 €
Chambres d’hôtes non collectées (par chambre)	20 €
Hôtels (par chambre) / Résidences de vacances (par logement)	30 €
Campings (par nuité)	0,25 €
Mairies (salle des fêtes, services administratifs...)	477 €
Commerces / Administrations (La Poste, Centre des finances ...)	159 €
Restaurants < 50 couverts	318 €
Restaurants > 50 couverts	637 €
Restaurants scolaires	318 €
Établissements de santé	318 € +12 € par lit

Les mairies sont exonérées en déduction des services administratifs rendus relatifs à la gestion de la REOM.

Recettes prévisionnelles

Catégorie A (foyers)	1 970 604 €
Catégorie B (professionnels)	146 944 €
Excédent reporté	74 848 €
Total	2 192 396 €

Pour faire suite à la demande de conseillers communautaires, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ⇒ nombre de bulletins : 36
- ⇒ bulletins blancs ou nuls : 5
- ⇒ suffrages exprimés : 36
- ⇒ majorité absolue : 14

VOIX POUR : 23

VOIX CONTRE : 8

Après en avoir délibéré par 23 voix favorables, 8 voix contre et 5 abstentions, le Conseil Communautaire, **DECIDE** de valider la proposition tarifaire relative à la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères 2015 plus haut exposée.

9. Environnement – Règlement de la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le projet de règlement de la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

La redevance est payable annuellement en un ou plusieurs acomptes auprès du Trésorier de Courçon, receveur de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Son montant est fixé annuellement par délibération du Conseil Communautaire.

La redevance instituée concerne tous les agents économiques et notamment :

- ↳ les particuliers,
- ↳ les administrations, les professionnels, producteurs d’ordures ménagères.

La redevance concerne également tous les habitants, propriétaires et locataires de la CdC. Le tarif de la redevance pour les particuliers est déterminé en fonction de la composition du foyer. Le foyer est composé de l’ensemble des personnes y résidant à titre principal.

Le règlement prévoit les dispositions communes et particulières à l’ensemble des catégories de redevables.

Après en avoir pris connaissance du projet de règlement, et après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE de valider** la proposition de règlement de la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères de la CdC Aunis Atlantique joint.

10. Développement Economique – Location temporaire du domaine privé - Zone commerciale des Morines

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer un bail de location temporaire du domaine privé de la zone commerciale Les Morines avec le Crédit-Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres.

En effet, suite à la dégradation de l'agence bancaire du Crédit-Agricole de Charron dans la nuit du 9 au 10 décembre dernier rendant le bâtiment hors d'usage, les représentants de celle-ci ont fait part de leur demande urgente d'une solution de repli.

Sachant que le Crédit-Agricole va acquérir très prochainement un des locaux de la ZC Les Morines à Charron, les responsables du service acquisition immobilière du CA CMDS ont demandé à la Communauté de Communes de les autoriser à installer de manière temporaire des « Algécos » sur le parking de la zone commerciale dans lesquels le personnel pourra recevoir sa clientèle habituelle. L'emplacement retenu par la Communauté de Communes, bien que supprimant quelques places de parking, ne gêne en aucun cas la circulation dans la zone. Le Crédit-Agricole prendra à sa charge la totalité des frais liés à l'installation des « Algécos » et des réseaux.

Au vu du cas de force majeure, une autorisation orale leur a été donnée pour une installation à partir du 12 janvier. Il convient de régulariser la situation au plus vite par la signature d'un bail de location temporaire de l'espace privé de la CDC.

Le bail prévoit une location temporaire de cet espace.

Considérant le caractère exceptionnel de l'occupation, la Communauté de Communes propose de concéder gratuitement la location d'un espace d'environ 12 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE de louer** au Crédit Agricole, à titre gracieux, un espace situé sur la zone commerciale des Morines à Charron, appartenant au domaine privé de la communauté de communes, sur un linéaire de 12 mètres, pour une durée allant de 3 à 12 mois et **d'autoriser** le Président à signer le bail afférant à cette location.

11. Développement Economique – Vente terrains ZC Ferrières – SCI VETAUNIS – Complément d'information

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le 8 octobre 2014, le conseil communautaire avait délibéré sur la vente à Madame Céline MOREAU d'un terrain pris sur les parcelles ZK 51 et ZK 52 sur la zone commerciale de l'Aunis Tranche II à Ferrières pour une surface de 1 800 m² environ. Le terrain était en cours de découpage au moment de la délibération. Une SCI a été constituée pour acquérir la parcelle : la SCI VETAUNIS. Son projet sur ce terrain consiste en la construction d'un cabinet vétérinaire.

Le Conseil Communautaire a accepté la vente du terrain à la SCI VETAUNIS, au prix de 30 € HT le m², pour un montant de 54 000 € HT (taxes en sus), les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur. Les numéros de parcelles définitives ont été récemment transmises à la CDC : **Parcelle ZK 171 (79m²) et parcelle ZK 173 (1721m²)**

Afin de compléter la délibération du 8 octobre 2014 nécessaire à la constitution de l'acte de vente et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE de préciser** les références cadastrales affectées au terrain situé dans la zone commerciale de Ferrières et vendu à Madame Moreau Céline et **d'indiquer** que les références du dit terrain sont les suivantes : ZK 171 et ZK 173.

12. Petite Enfance – Règlement de fonctionnement des multi-accueils

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que, pour faire suite à des remarques formulées par la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime, il convient de modifier le règlement de fonctionnement des multi-accueils de la communauté de communes Aunis Atlantique.

Il est procédé à la présentation des modifications du règlement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE de valider** le nouveau règlement des multi-accueils intercommunaux de la CdC Anis Atlantique, joint.

13. Informations et questions diverses

AGENDA PREVISIONNEL :

26-01 - COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	18h30	Salle des Fêtes FERRIERES
02-02 - COMMISSION CULTURE	18h30	Centre de rencontre - SAINT SAUVEUR
04-02 - BUREAU COMMUNAUTAIRE et COMMISSION FINANCES - DOB + Régime Indemnitaires	18h30	Salle des Fêtes ANDILLY
11-02 - BUREAU COMMUNAUTAIRE et COMMISSION AMENAGEMENT - PLUI	16h	Salle des Fêtes - SAINT OUVEN D'AUNIS
12-02 - COMMISSION VIE SOCIALE	18h30	Mairie - SAINT JEAN DE LIVERSAY
16-02 - COMMISSION COMMUNICATION	18h30	Mairie - SAINT JEAN DE LIVERSAY

Concernant le PLUI, le conseil communautaire aura à se prononcer lors de la réunion du 18 février. Ensuite, les communes auront 3 mois pour délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire suivant se réunira début Avril, laissant passer les élections départementales.

Réunions Projet de Territoire : à partir de début Mars

* Développement Economique : 4 ateliers : développement des zones, innovation, proximité et environnement / tourisme

* Mutualisation : de la commande publique, de l'achat de matériels, service juridique et technique.

* Transport et mobilité : RDV entre le Président et le Conseil Général. Après les élections départementales, rencontre avec les Conseillers Départementaux.

* Mieux vivre et jeunesse : organisation des ateliers en discussion – participation des commissions.

Pour ces ateliers, seront aussi invités les acteurs du territoire, selon les sujets abordés.

Avant le mois de Juin seront déterminées les fiches actions des axes que l'on a définis.

Monsieur BLANCHARD demande s'il n'était pas possible de mutualiser une étude concernant le pluvial.

Monsieur le Président répond que la CdC va se mettre au travail car il y a urgence.

Monsieur le Président pense avoir répondu à la « question diverse » de Monsieur FAGOT concernant la mutualisation et l'aide à l'achat de matériel pour les communes. En effet, lors des ateliers, cette question sera débattue.

IKEA : Suite au dernier Conseil, Monsieur le Président a écrit au Président de la CdA de La Rochelle, Jean-François FOUNTAINE, pour lui proposer de travailler ensemble à l'accueil de cette enseigne. Il a aussi pris contact avec Jean-Luc ALGAY, Maire de l'Houmeau et Vice-président de la CdA chargé du développement économique. Dans le cadre de la réflexion concernant le pôle métropolitain, pour demain pouvoir exister dans cette grande région, les villes -Niort – La Rochelle – Saintes- travaillent à sa création. Ainsi, les élus de la CdA souhaitent faire une proposition commune à l'enseigne. Ils trouvent beaucoup d'intérêt à notre territoire et nous allons être associés aux différentes discussions.

Madame SINGER précise que, contrairement aux propos de l'article du journal Sud Ouest du jour, la commune de Villedoux ne cherche pas à capter l'implantation de cette enseigne.

Monsieur GALLIAN précise que l'objet de la réunion avec la CdA ne portera pas seulement sur « IKEA ». La démarche entreprise avec les collectivités voisines vont au-delà du dossier IKEA.

Le 5 février prochain à Saint Jean de Liversay à 19h30 aura lieu une réunion pour préparer la fête des associations qui aura lieu le 12 septembre.

Une réunion d'information aura lieu le 9 février pour les parents des enfants qui vont participer au séjour ski.

Pour répondre à Madame ROCHETEAU, Monsieur le Président répond que les plateaux repas sont disponibles à la réservation pour les associations à la CdC de Saint Sauveur.

Monsieur PETIT informe qu'il remettra les clés du logement d'urgence à chaque Maire à la prochaine réunion du Bureau Communautaire.

Madame SINGER remercie, au nom du maire de Villedoux et du conseil municipal, les élus qui sont venus assister à l'inauguration de l'extension de l'école et des nouveaux locaux de l'ALSH.

Séance levée à 20 h 45.

Affichage le 30 janvier 2015

Le Président
Jean-Pierre SERVANT